

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joseph Poirier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c5e1d642beba9e2639049b4e>

Date d'obtention : 2021-11-16 17:02:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet de délimiter clairement le rôle de chacun (intervenants, direction, policiers). Elle permet à l'intervenant scolaire de limiter et de mettre un terme le plus rapidement possible à la propagation d'images compromettantes via l'internet. C'est une méthode qui permet aussi à l'intervenant de prendre conscience de ce qu'il peut ou ne peut pas faire et de comment/quoi communiquer au service de police. La méthode permet également de comprendre comment orienter notre intervention lorsque l'acte est impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle rendra mes interventions beaucoup plus efficaces, courtes et droit au but. C'est le genre de situation qui m'aurait souvent poussé à ne pas trop savoir qui questionner ou comment m'y prendre. Mais, avec une méthode détaillée et simple, mes interventions seront définitivement plus précises, je gagnerai définitivement du temps, et je saurai jusqu'où je peux aller et où je dois m'arrêter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos, m'assurer de protéger les jeunes qui m'ont fait part des photos, m'assurer de prendre la bonne trajectoire d'intervention dépendamment de si l'acte est impulsif ou malveillant (ne jamais questionner un jeune dont l'acte est malveillant).